

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

REX 002-228/13/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association des Femmes Chefs d'Entreprises de Marseille pour l'organisation du 61ème Congrès mondial des femmes chefs d'entreprises.

DCOM 13/9278/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de promotion économique du territoire, la Communauté Urbaine entend soutenir les projets innovants en matière de développement économique.

L'association Femmes Chefs d'Entreprises de Marseille organise le prochain comité mondial des femmes Chefs d'entreprises du 24 au 28 avril 2013 à Marseille. Lors de ce forum seront mis en lumière le savoir faire artisanal Français au travers des 42 délégations des Femmes Chefs d'Entreprises France ainsi que les traditions régionales, musique, en matière de gastronomie ou de mode. L'association Femmes Chefs d'Entreprises de Marseille réunit depuis 1945, date de sa création, dans un vaste élan d'amitié et de solidarité les femmes qui partagent un intérêt commun : l'esprit d'entreprise. Aujourd'hui, le réseau Femmes Chefs d'Entreprises de Marseille comprend plus de 60 pays des cinq continents. Femmes Chefs d'Entreprises de Marseille est une organisation non gouvernementale, apolitique, à but non lucratif et non religieux.

Ses activités, au niveau national et international, visent à promouvoir le développement de l'entrepreneuriat féminin et les associations nationales des femmes chefs d'entreprises par :

- Le renforcement de la visibilité des femmes chefs d'entreprises,
- la défense de leurs intérêts auprès des gouvernements et des instances internationales,
- la promotion de la solidarité, de l'amitié, et de la compréhension culturelle,
- l'échange d'expériences,
- la facilitation du développement d'affaire, du partenariat et commerce,
- le perfectionnement des compétences,
- l'incitation à la création d'entreprises par les jeunes.

En 2012, le 60ème congrès des femmes chefs d'entreprises s'est tenu à Berlin en présence d'Angela Merkel.

Cette année sous l'impulsion de Lydie Alexer, Présidente des Femmes Chefs d'Entreprise de Marseille, la 61ème édition se déroulera à Marseille et accueillera des délégations de chefs d'entreprises venues de soixante pays. Cette rencontre sera l'occasion pour les participantes de débattre lors de forums autour du thème majeur de la dynamisation des échanges internationaux. Des échanges B to B par secteur d'activité seront organisés avec une forte présence des pays méditerranéens.

La manifestation est soutenue par l'ensemble des collectivités locales :

Ville de Marseille : 30 000 euros

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : 35 000 euros

Conseil Général des Bouches-du-Rhône : 35 000 euros

Le budget de la manifestation, présentée par l'association s'élève à 209 552 euros :

Charges :

Achats : 80 100 euros

Services extérieurs : 38 985 euros

Autres services extérieurs : 68 800 euros

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Impôts et taxes : 929 euros
Charges de personnel : 20 738 euros

Produits :
Subventions : 157 552 euros (collectivités locales et CNASEA)
Cotisations : 52 000 euros

Compte tenu de ce qui précède, la Communauté Urbaine souhaite soutenir ce congrès sous la forme d'une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association Femmes Chefs d'Entreprises de Marseille.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est de la compétence de Marseille Provence Métropole de soutenir les projets innovants en matière de promotion économique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 5 000 euros à l'association Femmes Chefs d'Entreprises de Marseille.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Communauté Urbaine : Sous-Politique A710 - Chapitre 90 - Nature 6743.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux relations internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013